

# MNCE = marché de dupes ?

## • Un peu d'histoire... ancienne

En 2005, s'appuyant entre autres, sur les résultats financiers de la MNCE et sur un certain nombre de ratios qui, à leurs yeux, n'étaient pas au mieux, les patrons et le SU/UNSA ont entériné par la signature d'un accord :

- une augmentation des cotisations pour les salarié(e)s
- une diminution de la participation employeur
- une baisse importante des prestations.

A l'époque, **Sud** s'était farouchement opposé à ces mesures de régression sociale imposées aux seul(e)s salarié(e)s.

## • Un peu d'histoire... récente

⇒ Depuis lors, des bénéfices substantiels ont été réalisés par la mutuelle (8,06 millions d'€ sur l'exercice 2007 et 8,1 millions d'€ sur celui de 2008).

Malgré les interventions des représentant(e)s **Sud**, ces résultats ont été affectés à la réserve libre lors des assemblées générales annuelles de 2008 et de 2009.

### Pour **Sud**, ces affectations sont anormales !

Au-delà du fait que les mutuelles n'ont pas à réaliser de bénéfices, et surtout pas à « thésauriser », **ces réserves doivent être utilisées pour :**

- **baisser le montant des cotisations payées par les salarié(e)s,**
- **augmenter le montant des prestations, notamment au niveau de l'optique et du dentaire,**
- **créer de nouvelles prestations.**

⇒ Depuis 2005, c'est le personnel qui a été pénalisé (diminution des prestations en particulier).

Juste retour des choses, maintenant que la MNCE dégage des bénéfices, ce sont ces mêmes salarié(e)s qui doivent retrouver un niveau de prestations et de cotisations convenable.

**Malheureusement, ces dernières années, le SU, syndicat majoritaire, n'y était pas disposé !**

⇒ Nos propositions lors de la campagne électorale de mars 2009 (élections des délégués régionaux) allaient déjà dans ce même sens d'un retour équitable vers les salariés, qui ont été nombreux à voter pour :

- l'amélioration de certaines prestations (optique-dentaire)

- la création de nouvelles prises en charge (ostéopathie - homéopathie - acupuncture - prise en charge de la dépendance - etc.)
- le refus de toute augmentation des cotisations payées par les salarié(e)s
- une prise en charge employeur plus importante pour les salaires les plus bas.

⇒ Lors de la réunion du conseil d'administration de la MNCE du 21 octobre 2009, notre administrateur a une nouvelle fois rappelé nos revendications.

## • Maintenant, que va-t-il se passer ?

Dans le cadre du regroupement BPCE, deux systèmes dominants cohabitent pour l'instant :

- la MNCE (système mutualiste comme son nom l'indique) pour les caisses d'épargne,
- MEDERIC pour les banques populaires (assurance privée dirigée par un certain Guillaume SARKOZY).

Actuellement, cette assurance offrirait de meilleures prestations en remboursement santé que la MNCE, pour des cotisations semblables,... un comble !

### Il y a donc un enjeu important et primordial pour l'avenir de notre mutuelle et de ses salarié(e)s !

Que vont choisir les patrons ? Système mutualiste ou système d'assurance privée ?

Que va faire le SU/UNSA qui, depuis de trop nombreuses années, gère la MNCE sans partage, sur des bases électives non démocratiques ?

**En tout état de cause, le renouvellement du contrat groupe national MNCE est prévu en 2010. **Sud** va continuer, inlassablement, à militer et à revendiquer :**

- **le maintien du système mutualiste et donc de notre MNCE,**
- **le rejet du système assurance privée,**
- **l'augmentation significative des prestations (voir ci-dessus) et la baisse du montant des cotisations des salariés (par l'augmentation de la prise en charge des entreprises).**

Paris, le 3 décembre 2009

L'Exécutif national  
J. Bonnard - M. Brugnooge - D. Gilot  
J.L. Kerentlec'h - J.F. Largillière - B. Meyer  
J.L. Pavlic - C. Perrin - S. Rodier - P. Saurin

N°36 -2009

Union  
syndicale  
**Solidaires**

